

Politique de la province sur l'apprentissage en milieu communautaire

Publication de la politique

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir de présenter sa *Politique sur l'apprentissage en milieu communautaire*, qui a été élaborée en collaboration avec les membres du personnel des centres régionaux pour l'éducation (CRE) et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Cette politique garantit que les élèves néoécossais bénéficieront d'un accès équitable à des activités d'apprentissage en milieu communautaire qui soient sensible à la culture et à la langue et qui les acceptent et les respectent quand il s'agit de les soutenir dans leur apprentissage et de tenir compte de la diversité de leurs aptitudes.

Cette politique **entre en vigueur en mai 2022** et remplace toutes les politiques apparentées qui sont actuellement en place dans les écoles. Elle fonctionne en lien avec les autres politiques apparentées des CRE, du CSAP et de la province qui définissent les exigences du programme.

La nouvelle *Politique sur l'apprentissage en milieu communautaire* définit les composantes et les exigences des différentes formes d'apprentissage en milieu communautaire et clarifie les responsabilités de tous les participants. L'engagement envers la sécurité des élèves et la reconnaissance du caractère précieux de l'expérience que les élèves acquièrent grâce aux activités d'apprentissage en milieu communautaire (cours d'éducation coopérative et stages en milieu communautaire) se situent au cœur même des principes de la politique. Afin de réaliser un tel objectif, il faut que tous les élèves qui participent au cours d'éducation coopérative, avant d'entamer leur stage en milieu communautaire, parviennent aux résultats d'apprentissage du programme du volet préalable au stage.

Le MEDPE a conscience du fait que cette politique définit des responsabilités administratives et que les administrateurs scolaires joueront un rôle important dans sa mise en œuvre. Nous nous engageons à collaborer avec les CRE et avec le CSAP pour veiller à ce que cette politique soit bien appliquée.

Original signé par

L'honorable Becky Druhan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Remerciements

Nous tenons à remercier les groupes et les individus suivants de leurs suggestions et de leur participation à l'élaboration de cette politique :

- les élèves, les parents/tuteurs, les enseignants, les administrateurs et les membres de la collectivité ayant participé au processus de consultation;
- les membres du personnel des centres régionaux pour l'éducation et du Conseil scolaire acadien provincial;
- les membres du personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.